

Vos questions / nos réponses

vente d'alcool par des mineurs en apprentissage metiers vente

Par [Profil supprimé](#) Postée le 03/11/2014 15:30

Bonjour,

Dans un magasin d'alimentation où il y a de la vente d'alcool, est ce qu'un jeune mineur en apprentissage (ex CAP/bac pro vente) peut être à la caisse et vendre de l'alcool à des clients?
merci de vos réponses

Mise en ligne le 04/11/2014

Bonjour,

Il est tout à fait possible pour un mineur de vendre de l'alcool, (l'âge légal pour travailler étant de 16 ans.)
Vous confondez peut-être avec la loi interdisant de vendre de l'alcool aux mineurs. En résumé donc, un jeune mineur peut vendre de l'alcool (mais pas à d'autres mineurs) mais il ne peut pas en acheter (puisque mineur).

Cordialement.
